

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2023 Compte rendu des délibérations

Le 13 novembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 31/10/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26

Présents : 16

Pouvoir : 1

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente				X
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président				X
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau				X
VANMAELE Danielle	MERCCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau				X
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau				X
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau		à H. DELVA	X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau				X

Secrétaire de séance : M. Arnaud DEVILLEZ

Ordre du jour

- ❖ *Agenda prévisionnel*
- ❖ *Adoption du compte rendu de la dernière réunion*
- ❖ *Préparation du Comité Syndical du 20/11/2023 et préparation des orientations budgétaires 2024*
- ❖ *Ressources humaines :*
 - *Chèques déjeuners et primes pouvoir d'achat*
- ❖ *Appels à projets Maitrise de la Demande en Energie et Solaire :*
 - *Attribution des aides 2023 - 2^{ème} vague*
- ❖ *SEM énergie Hauts de France :*
 - *Nouvelle gouvernance*

- ❖ *Questions diverses*

RAPPEL AGENDA

- *18 novembre 2023 : Salon du Développement durable à METEREN*
- *20 novembre 2023 : Comité Syndical à MORBECQUE*
- *21 novembre 2023 : Déplacement au Salon des Maires à PARIS - Signature de la Convention Projet Auto Consommation*
- *7 décembre : Métha'morphose à GOSNAY (62)*
- *7 décembre 2023 : Forum FNCCR sur l'éclairage public à PARIS*
- *Les 26 - 27 et 28 juin 2024 : Congrès FNCR à Besançon*

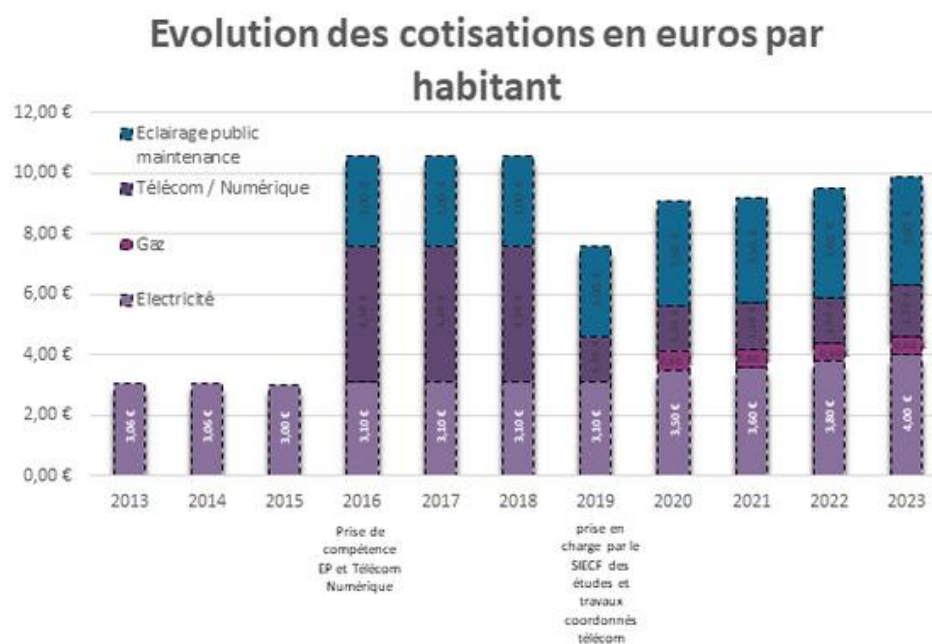
Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 5 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Arnaud DEVILLEZ est désigné secrétaire de séance.

Préparation du Comité Syndical du 20 novembre 2023 Et Préparation des Orientations Budgétaires 2024



Electricité : 4€ en 2023 / 4,10€ en 2024

Gaz naturel : 0,60 € en 2023 / inchangé en 2024

Télécom : 1,50 € en 2023 / inchangé en 2024

Numérique : 0,20 en 2023 / 0,30 € en 2024

EP : 3,05 et 0,55 € en 2023
3,05 € et 0,65€ en 2024

IRVE : inchangé en 2024

Le bureau syndical émet un avis favorable sur le projet d'orientations budgétaires 2024 et sur le projet d'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Délibérations du Bureau Ressources Humaines

- Avis du Bureau sur la Prime Inflation
- Avis du Bureau sur la mise en place des chèques Déjeuner
- Modification du règlement intérieur et du temps de travail
- Monétisation de jours de CET

Dans l'attente de l'avis du Comité social du CDG59, ces délibérations seront présentées lors d'un prochain bureau.

Délibération du Bureau MDE - Attribution des aides 2023 - 2^{ème} vague

**Délibération N° 13112023/B01- Appels à projets MDE (Maitrise de l'Energie) 2023
2^{ème} vague : attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire**

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 06 février 2023,

Le Comité syndical a fixé les modalités d'attribution des aides dans le cadre des appels à projets MDE et SOLAIRE 2023.

Le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour attribuer les dites aides.

Il est proposé au Bureau d'attribuer les aides, pour la 2^{nde} vague, selon le tableau ci-après :

MDE 2023 - 2^{nde} vague :

Année	Commune	Batiment/projet	Type de Travaux	Coût éligibles en € HT	Montant des subventions en € HT	Taux d'aide
Octobre 2023	MERCKEGHEM	Mairie	Menuiseries ext/Isolation Int/LED	20 012,90 €	7 004,51 €	30%+ 5%
	REXPOEDE	Renovation Ancienne Poste Centre Social La Passerelle	Isolation/VMC/Chaufferie LIN	54 365,00 €	16 309,50 €	20% + 5%+ 5%
	EECKE	Logement Communal	TCE(Isolation et VMC)	9 758,15 €	2 927,45 €	30%
	WINNEZEELE	Ecole Communale	Menuiseries Exterieures PVC	23 574,76 €	7 072,20 €	30%
	LEDRINGHEM	Foyer Rural	Isolation/PAC/Radiateurs/LED	79 290,12 €	19 822,53 €	20% + 5%
	CAESTRE	Ecole de Musique	Charpente/Isolation	6 542,65 €	1 962,80 €	30%
	SAINT PIERRE BROUCK	ECOLE/MAIRIE/CANTINE et PRESBYTERE S de Reunions	2 Chaudières	47 273,61 €	14 182,08 €	30%
	METEREN	Salle des Sports	Eclairage LED	4 599,49 €	459,95 €	10%
Total éligible HT : 227 416,68€					69 741,02 €	

SOLAIRE 2023 - 2^{nde} vague :

Année	Commune	Batiment/Projet	
2023 2ème Vague	MERRIS	Salle Polyvalente à dominante sportive	Nouveau Projet en ACC
TOTAL	1		5 000,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération du Bureau

Marchés Publics - Marché Réalisation d'audits de bâtiments, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), sur le territoire de Flandre

Délibération N° 13112023/B02 - Marchés Publics - Marché de Réalisation d'audits de bâtiments, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), sur le territoire de Flandre

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau, Considérant les besoins à satisfaire en matière d'audits énergétiques.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13/10/2022 relative à ce dossier,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Réalisation d'audits de bâtiments, dans le cadre du programme ACTEE

- Durée du marché :

De la notification au 31 décembre 2026

- Procédure envisagée :

Un accord-cadre multi-attributaire, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, passé selon une procédure adaptée.

Marché à bons de commande avec un minimum et un maximum en 2 lots géographiques :

	Mini (€/HT)	Maxi (€/HT)
Lot 1 : Nord et centre	5 000	100 000
Lot 2 : Sud	5 000	100 000

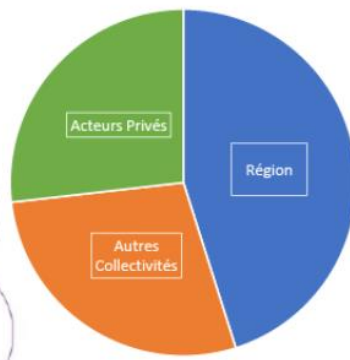
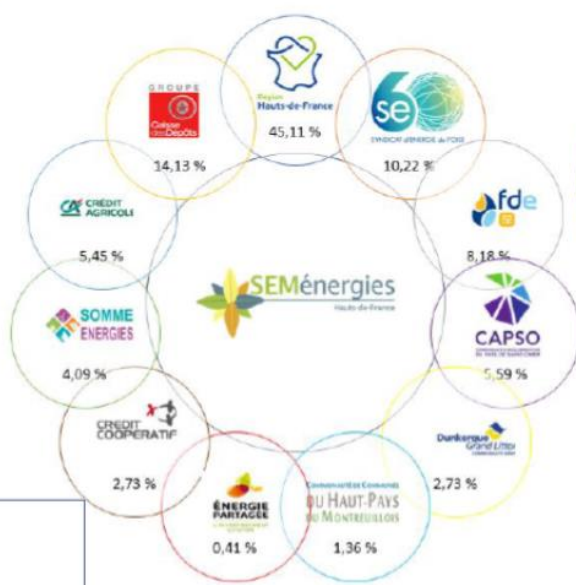
Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

SEM ENERGIE HDF : présentation et projet d'adhésion

- SEM énergie Hauts de France : Nouvelle gouvernance



LE partenaire public-privé pour financer vos projets



Chiffres clés :

- Capital : 7,487 M€
- Date de création : 2015
- Date de mise en place : 2017

Multi-filières



Photovoltaïque en toiture



Photovoltaïque au sol



Solaire thermique



Bois Energie et Biomasse



Distribution de BioGNV Hydrogène



Réseau de chaleur Récupération de chaleur fatale



Hydroélectricité



Méthanisation



Les trois missions de la SEM

La SEM Energies Hauts de France est une entreprise locale, multi énergies, travaillant pour l'intérêt général et une répartition équilibrée de la plus-value.

Financer les projets de production d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur

Faciliter l'émergence des projets d'énergies renouvelables en apportant des **fonds propres** sous forme de capital et/ou de **quasi fonds propres** sous forme de comptes courants d'associés

Développer les projets de production d'énergies renouvelables

Développer des projets de production d'énergies renouvelables avec ou sans investissement du partenaire (entreprise ou collectivité)

Sensibiliser les publics

Accompagner la mobilisation des publics (entrepreneurs, décideurs, élus, citoyens) et faciliter le dialogue territorial

Associer les citoyens des Hauts-de-France aux projets



Contexte

Le contexte pour les collectivités :

- Une volonté politique de développer les EnR mais :
 - Capacités d'investissement limitées
 - Manque de compétences en ingénierie EnR
- Des factures d'énergie importantes et volatiles mais :
 - Des propositions de développement des ENR difficiles à analyser
 - Des retombées économiques limitées
- Des espaces disponibles et une réglementation qui avance (ex. ombrières de parkings, toitures, etc.) mais :
 - Des propositions de développement qui se focalisent sur les projets les plus importants
 - Sans proposer de développer aussi les projets plus petits (et moins rentables) que les collectivités seront contraintes de mettre en œuvre



La SEM propose aux collectivités :

- Un accompagnement administratif en amont* (Appel à manifestation d'intérêt, MSI, clauses) et en aval (relecture et négociation des contrats, analyse des propositions financières, etc.)
- Des méthodes pour associer les acteurs locaux et les citoyens
- La création de l'Opérateur énergétique local multi-énergies
- Le financement de vos projets
- Le développement, la construction et l'exploitation des projets
- Le développement délégué de vos projets en régie

***Attention, si la SEM accompagne en amont la publication d'un AMI, elle ne pourra pas être candidate, nous vous conseillons dans ce cas de vous rapprocher du CD2e**



Le bureau émet un avis favorable.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Arnaud DEVILLEZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du SIECF,

Compte rendu adopté lors du bureau du :